



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Risques Sécurité
Prévention des Risques
1722 avenue de Colmar
47916 Agn cedex 9

Plan de Prévention des Risques naturels
TONNEINS Nord (Secteur des Confluents)

Approuvé par arrêté préfectoral n° 2010-250-0044 du 7 septembre 2010

Hauteur de digues en mètres
— inférieure à 2 mètres
— supérieure ou égale à 2 mètres

Zonage
Jaune (champ d'expansion en secteur d'aléa faible à moyen)
Rouge Clair (champ d'expansion en secteur d'aléa fort à très fort)
Rouge Foncé (champ d'expansion en secteur d'aléa Majeur)

— Limite de zone inondable

Niveaux calculés de la crue de référence exprimés en m. NGF
51 Niveau dans le casier
—51 Niveau sur le profil

▨ Terrain hors d'eau par remblaiement

— Limite de commune

Echelle 1/5 000°

INONDATION:
Carte de zonage

